



« Dites-moi ce dont vous avez besoin, je vous apprendrais à vous en passer ».  
Cette maxime de Coluche est souvent pratiquée par notre DRH.

#### « Viens chez moi j'habite chez une copine »

Sachant qu'un collaborateur de province est envoyé à Paris, pour une mission de moyenne durée (6 mois), que les hôtels proches du client proposent des nuitées entre 70 et 80 € que ce collaborateur se voit attribué 54 € pour couvrir ses frais d'hébergement + 15 € pour le repas du soir + 3,66 € (part patronale du ticket-restaurant), pour le repas de midi, comment peut-il simplement couvrir ses frais sans y être de sa poche ?

De plus à partir du 4<sup>ème</sup> mois, ses défraiements seront minorés de 15 %.

Que toutes les bonnes volontés et toutes les intelligences de GFI se mobilisent pour permettre à ce collaborateur de s'en sortir « dignement ».

Toutes vos suggestions sont à envoyer au DRH du Groupe : jpoupon@gfi.fr. Les meilleures réponses se verront récompenser par un week-end dans la maison de campagne du DRH en Bourgogne.

#### Faut-il attendre d'avoir 10 ans pour cela ?

Lors de la préparation de la célébration des 10 ans de GFI à la Salle Gaveau le 16 décembre 2004, il a été demandé aux membres de la Force Commerciale d'un secteur particulièrement important chez GFI de fournir leur Fichier Client, afin de remplir une salle pour le moment « garnie » uniquement de PDG ou de DSI. Ce à quoi ils ont répondu qu'ils n'en avaient pas !!!

Ce n'est pas grave, leur a-t-il été rétorqué, car cette célébration vous et nous permettra (enfin ???) d'avoir un Fichier Client « propre ».

#### Dieu que la vie est injuste ...

Un message d'un membre du COMEX, à la mi-septembre 2004 incitait fortement les Managers et les Commerciaux à réduire leurs frais (déplacements, kilomètres, restauration, etc.) d'au moins 50 % par rapport aux trois derniers mois, car ils sont jugés anormalement trop élevés.

D'où une réflexion : comme dans les trois derniers mois il y a au moins un mois de congés, il ne va pas rester lourd dans les notes de frais des mois à venir ou alors c'est qu'il y avait de graves abus ???

#### Il est possible de conclure des accords gagnant-gagnant

Le ministre délégué aux Relations du travail Gérard LARCHER évoque dans le monde daté de vendredi 10 septembre 2004 plusieurs pistes pour assouplir l'application de la semaine des 35 heures, dont la mutualisation des quotas d'heures supplémentaires. Il juge possible de conclure avec les syndicats de salariés des « accords gagnant-gagnant qui donnent davantage de flexibilité aux entreprises et répondent aux aspirations de leurs salariés ». Parmi les pistes envisagées, il évoque la possibilité de capitaliser les heures supplémentaires dans un compte épargne-temps « qui ne serait plus soldé, comme aujourd'hui, au bout de cinq ans ». Pour lui, un tel dispositif permettrait par exemple aux salariés qui l'utiliseraient de compléter leurs droits à la retraite. Gérard LARCHER indique qu'il prendra avec le ministre de la Cohésion sociale, Jean-Louis BORLOO, une « initiative » en matière de révision du code du travail « au début de l'année 2005 ». Puisque le chemin « CET » est tracé par nos dirigeants d'état, allons nous pouvoir trouver le bon consensus chez GFI permettant la mise en place de ce projet accord **gagnant-gagnant** le plus vite possible.

#### Le volet social – Compte-rendu de l'enquête auprès des salariés de la Région Ouest

Globalement, l'aspect social chez GFI n'est pas bien traité (actions moyennes pour 41% des collaborateurs ayant répondu à l'enquête, insuffisantes ou inadaptées pour 33 %).

*Les salariés déplorent l'absence de communication et de contact humain (absence d'un vrai service RH) de la part de la Direction.*

*Concernant les IRP (toutes instances confondues), leurs actions sont diversement connues (à 66 % pour le CE mais à 44 % pour les DS). De ce point de vue, les salariés de la région :*

- aimeraient être tenus informés de l'avancement des grands "chantiers" qui les concernent (RTT, mutuelle, frais de déplacements ...) et y être mieux associés,
- préconisent la mise en place de réunion de travail ou d'heures d'informations avec les différents représentants,
- sont bien conscients que dans l'ensemble, le dialogue social entre la Direction et les partenaires sociaux reste difficile (manque de moyens des élus) voire inexistant dans certains domaines (revalorisation des salaires),
- encouragent les IRP à mieux faire connaître les actions qu'ils engagent ou comptent engager, quitte à utiliser les moyens "plus durs" lorsque les décisions de la Direction sont inacceptables (politique salariale, frais de déplacement à la baisse,...),
- déplorent les querelles de clocher entre certains représentants (DS surtout) qui ne font pas avancer les négociations en commission paritaire.

Dans le détail, concernant :

- les actions sociales du Comité d'Entreprise, l'appréciation est assez satisfaisante dans l'ensemble,
- les actions des Délégués du Personnel sont encore méconnues pour certains ; les autres savent par contre qu'ils peuvent trouver auprès de ces représentants, conseils, soutien et/ou réconfort,
- les actions des Délégués Syndicaux : les DS doivent s'attacher à faire respecter le Livret d'accueil, l'application des 35 heures, négocier une revalorisation des tickets restaurant, des frais de déplacement, une uniformisation des congés ...
- les actions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : application de la loi Evin en matière de tabac a été très bien accueillie, reste à voir à présent ce qui peut être fait en matière de suivi médical et veiller aux conditions de transport pour les salariés en déplacement.

### **Prends le peu d'oseille et tire toi ! ou y a des placements qui décoiffent !**

Suite au « débloqué de l'épargne salariale » les salariés de GFI vont pouvoir d'ici la fin de l'année récupérer un « petit » pécule. Petit est bien le qualificatif qui convient.

En effet imaginons qu'un salarié possède 120 € au titre de la participation pour 2000 et 100 € pour 2001.

Comme c'est un collaborateur qui a confiance dans l'entreprise, il place ces sommes sur le fond GFI expansion.

Il capitalise ainsi 3 actions GFI pour 2000 (cours moyen au 1<sup>er</sup> avril 2000 = 40 €\* ) et 4 au titre de 2001 (cours moyen au 1<sup>er</sup> avril 2001 = 25 €\*).

Son pactole s'élève donc à 3 + 4 = 7 actions GFI.

Au moment du déblocage ses actions sont cotées à environ 5 €

Il réalise donc : 7 actions \* 5 € = 35 € moins les frais de déblocage qui s'élèvent à 15 € il lui reste donc au final un peu moins de 20 € (car cotisations CSG et RDS à déduire).

Partir avec un capital de 120 € + 100 € = 220 € et se retrouver en bout de course avec seulement 20 € voilà une affaire « qu'a l'est très rentable ! ».

\*Source Boursorama

### **Frais de déplacement : le sujet unique de la réunion paritaire du 30/09/2004**

La DRH a présenté à l'ensemble des syndicats (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, SUD) une nouvelle version du texte relatif aux frais de déplacement, qui est sensée reprendre et intégrer les différentes remarques faites lors des quatre dernières réunions paritaires.

Il a été constaté que cette nouvelle version s'est améliorée d'une manière significative par rapport à la précédente, mais qu'il reste encore un chemin important à parcourir avant sa finalisation définitive. A ce titre, un tour de table a été fait afin de permettre à chaque syndicat de faire ou de refaire des remarques sur ce texte. Une nouvelle fois, « wait and see ». Toutefois, le temps passe ...

✂

Bulletin d'adhésion au syndicat **S. U. D. Groupe GFI**

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
 Date de naissance / / \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
 Agence \_\_\_\_\_ Qualification \_\_\_\_\_  
 Date / / \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Solidaires  
Unitaires  
Démocratiques

Solidaires  
Union  
syndicale  
GFI

Retourner ce bulletin complété et signé à **Serge Valy GFI 5 place Charles Béraudier 69003 LYON**